

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
<b>1. Obligations de mise en œuvre</b>									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	L	C	Reçu le 11.04.14.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	L	C	L	C	Reçu le 01.04.14.	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			L	C	Reçu le 25.11.13.	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			C	C	Reçu le 10.06.13.	
<b>2. Standards de gestion</b>									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C	Source : Règlements no 520/2007 du Conseil ; no 1936/2001 remplacé par le no 869/2004.	
		Marquage des navires <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des engins <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Marquage des DCP		C	C	C	C		
		Fiches de pêche à bord <sup>2</sup>		C	C	C	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			C	C		
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			P/C	C	Pour certaines flottes, les documents ont été reçus après le délai.	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C	Source : Règlements no 894/97 du Conseil	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			L	C	Reçu le 17.03.14.	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	C	C	P/C	C	La France a publié un communiqué le 17.01.14. Le Portugal a publié un communiqué 15.01.14. Le Royaume-Uni a publié un communiqué le 17.01.14	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	C	C	C	C	La France a publié un communiqué le 30.10.12. L'Espagne a publié un communiqué le 11.09.13.	
<b>3. Déclarations concernant les navires</b>									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	C	C	C	Reçu le 14.02.14.	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	C	C	C	C	Reçu le 03.05.11 (2 <sup>ème</sup> mise à jour)	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							

<sup>1</sup> C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

<sup>2</sup> Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

<sup>3</sup> 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant les thons tropicaux en 2006	Au31.12.2009	C	C	C	C	Reçu le 08.05.07.	
		Liste des navires <sup>3</sup> pêchant SWO et ALB en 2007		C	C	C	C	Reçu le 20.04.08.	
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	C	C	C		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	C	C	C	C		
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/C	N/C	L	N/A	N'a octroyé de licence à aucun navire étranger en 2013 (Source IOTC-2014-CoC11-IR06).	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			L	N/A		
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	C	C	C	C	Reçu le 08.02.13: accord CPC-CPC avec COM, MDG, MOZ, SYC. Reçu le 22.05.14: accord CPC-CPC avec MUS, SYC.	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			L	C	Aucune licence octroyée à un navire étranger en 2013 (Source IOTC-2014-CoC11-IR06).	
<b>4. Système de surveillance des navires</b>									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C	Depuis 2001 (Source IOTC-2013-SC16-NR06).	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	L	P/C	P/C	C	Reçu le 19.02.13, 19.03.14, 14.05.14, 20.05.14 pour le Portugal, la France, l'Espagne et RU.	
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN <sup>2</sup>	02.04.2014	L	P/C	P/C	C	Reçus 28.03.14 pour les flottes du Royaume-Uni et du Portugal, et reçus le 14.05.14 pour les flottes françaises et espagnoles.	
<b>5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon</b>									
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	L	C	L	C		
		• Pêcheries de surface	30.06	C	C	C	C		
		• LL	Provisoires	30.06	P/C	C	P/C	C	Présentation tardive de 2 pavillons
		Finales	31.12	C	C	C	C		
5.2.		Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30.06	L	P/C	L	C		
		• Pêcheries de surface	30.06	C	C	C	C		

N°	Source	Informations requises		Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
					Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		• LL	Provisoires	30.06	P/C	P/C	P/C	P/C	Rapport tardif de 2 pavillons ; 1 pavillon a fourni uniquement des données relatives aux espèces cibles	
			Finales	31.12	C	P/C	P/C	P/C	1 pavillon a fourni uniquement des données relatives aux espèces cibles	
Fréquences de tailles										
5.3.		• Pêcheries côtières		30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun renseignement fourni.	
		• Pêcheries de surface		30.06	C	C	C	C		
		• LL	Provisoires	30.06	P/C	P/C	P/C	P/C	Rapport tardif de 2 pavillons ; 1 pavillon a fourni uniquement des données relatives aux espèces cibles	
			Finales	31.12	C	P/C	C	P/C	1 pavillon a fourni uniquement des données relatives aux espèces cibles	
Dispositifs de concentration de poissons (DCP)										
5.4.		Navires auxiliaires		30.06	C	C	L	C		
		Jours de mer des navires auxiliaires		30.06	C	C	L	C		
		DCP déployés par types		30.06	P/C	C	L	C	Soumission tardive.	
<b>6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier</b>										
Prises et effort										
6.1.	Rés. 10/02	• Pêcheries de surface		30.06			N/A	N/A	N'a octroyé de licence à aucun navire étranger en 2012.	
		• LL	Provisoires	30.06			N/A	N/A		
			Finales	31.12			N/A	N/A		
<b>7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI</b>										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins		30.06	P/C	P/C	P/C	P/C	Soumission tardive ; informations partielles.	
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>		Depuis le 07.07.2010	C	C	C	C	Source IOTC-2013-SC16-NR06	
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )		Depuis le 14.08.2013			C	C		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines <sup>2</sup>		02.04.2014	C	C	C	C		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)		Depuis le 06.08.2009	C	C	C	C		
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)		Depuis le 06.08.2009	C	C	C	C		
7.7.		Rapport sur les oiseaux de mer <sup>2</sup>		02.04.2014	C	C	C	C		
7.8.	Rés. 10/06	Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S		Depuis le 01.11.2010	C	C	C	C		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			L	C	Protégés par la Directive Habitats 92/4/EEC, Régulation (EC) No 338/97 & Régulation (EC) 348/81.	
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin- baleine	Pour PS 02.04.2014			L	C	Protégés par EUPOA Requins.	
<b>8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)</b>									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié comme pratiquant la pêche INN. Précédemment évalué comme N/A.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C		
<b>9. Transbordements</b>									
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port <sup>2</sup>	02.04.2014	N/C	N/C	P/C	C	Précédemment évalué comme N/A. Renseignement fourni pour la flotte espagnole le 26.09.13 (pour 2012), pour la flotte française le 21.05.14, pour les flottes RU & Portugal le 15.05.14 (pour 2013).	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013			N/A	N/A		
<b>10. Observateurs</b>									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs <sup>2</sup> (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	C	C	P/C	P/C	8 millions d'hameçons posés ; couverture de 2 % pour les palangriers ; 5 479 jours de pêche ; couverture de 3 % pour les senneurs. Renseignements non disponibles pour toutes les flottes.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (≥24m) <sup>2</sup>	Depuis le 01.07.2010	C	C	P/C	P/C	Renseignements non disponibles pour toutes les flottes	
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	C	C	C	C		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux <sup>2</sup>	02.04.2014	C	C	C	C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	C	C	C	C		
<b>11. Programme de document statistique</b>									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 <sup>er</sup> semestre	01.10	C	C	C	C	Rapports reçus le 19.03.13 ; 17.09.13 et 28.03.14.	
11.2.		Rapport 2 <sup>e</sup> semestre	01.04	C	C	C	C		
11.3.		Rapport annuel <sup>2</sup>	02.04.2014	N/C	N/C	C	C	Aucune donnée d'exportation pour la flotte UE dans la base de données	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent <sup>1</sup>		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
								StatDoc.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	P/C	Renseignements obligatoires manquants : Adresse de l'organisation & agent autorisé. Dernière mise à jour : 07.03.14	
<b>12. Inspections au port</b>									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	L	C	C	C	Reçu le 14.02.14 pour les années 2012 / 2013. Précédemment évalué comme N/A.	
12.2.		Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	Reçu le 14.01.11 et le 29.07.11.	
12.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
12.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
12.5.	Rés. 10/11	Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/C	N/C	Aucun renseignement fourni (Un rapport datant du 05/03 indique 31 escales en 2013).	
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011			N/C	N/C		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port			N/A	N/A	C	C	Reçu le 19.05.14 : Rapport « Néant ».
<b>13. Mesures relatives aux marchés</b>									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées.	02.04.2014			L	C	Reçu le 11.04.14.	

---

**Commentaires sur le niveau d'application par l'Union Européenne des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.**

En ce qui concerne le niveau d'application par l'Union Européenne des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à l'Union Européenne par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 10/02 (Statistiques exigibles). Prenant note des difficultés des États membres de l'UE à fournir des données sur les captures, l'effort de pêche et les fréquences de taille, le CdA a <b>ENCOURAGÉ</b> l'UE à améliorer le processus d'établissement de rapports entre les sessions.</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Résolution 12/05 (Programme pour les transbordements). N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements effectués dans les ports ; le CdA a <b>ENCOURAGÉ</b> l'UE à améliorer le processus d'établissement de rapports entre les sessions.</li></ul>  |

**Réponse :** L'Union Européenne a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 10 juin 2013.

**Problèmes actuels concernant le niveau d'application par l'Union Européenne des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2013.**

Après examen du Rapport d'application 2014 de l'Union Européenne, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni des informations complètes sur les captures, efforts de pêche et fréquences de taille, comme l'exige la Résolution 10/02, pour certains segments de ces flottes.</li></ul>         |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• N'a pas fourni de rapport d'inspection et d'information sur une inspection de 5 % des opérations de LAN ou de TRX, et sur les refus d'accès au port, comme l'exige la Résolution 10/11.</li></ul> |